

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DES MASKOUTAINS  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LIBOIRE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Liboire, tenue le 1<sup>er</sup> octobre 2024 à 19 h à la salle du conseil au 151, rue Gabriel, suite 102 à Saint-Liboire.

Sont présents :

Madame la conseillère Martine Bachand.  
Messieurs les conseillers Jean-François Chagnon, Claude Vadnais, Yves Taillon formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Yves Winter.  
Est également présent Monsieur Alain St-Vincent-Rioux, directeur général et greffier-trésorier

*La conseillère Marie-Josée Deaudelin et le conseiller Serge Desjardins sont absents de la rencontre.*

**1. PRÉAMBULE**

**1.1 Ouverture de la séance**

Yves Winter, maire, constate le quorum à 19 h et souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Alain St-Vincent-Rioux, directeur général et greffier-trésorier, est également présent et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

**1.2 Adoption de l'ordre du jour**

Résolution 2024-10-240

Il est proposé par Martine Bachand, appuyé par Yves Taillon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté tel que soumis.

**1. PRÉAMBULE**

- 1.1 Ouverture de la séance
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour
- 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 septembre 2024

**2. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCEMENT**

- 3.1 Adoption des comptes payés
- 3.2 Adoption des comptes à payer
- 3.3 Dépôt des états comparatifs des revenus et dépenses
- 3.4 Banque d'argent pour NSLOne
- 3.5 Demande au Fonds de développement rural
- 3.6 Fermeture du bureau pendant le congé des Fêtes

**4. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**5. TRANSPORT ROUTIER**

- 5.1 Entente - Travaux d'entretien d'été (fauchage) sur les routes du ministère dans la Municipalité de Saint-Liboire
- 5.2 Achat d'abrasif pour les chemins – Hiver 2024-2025

**6. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT**

- 6.1 Proclamation de la semaine de réduction des déchets 2024
- 6.2 Inscription EXPO Québec Vert 2024

**7. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

- 7.1 Demande de dérogation mineure – 24, rue Lemonde
- 7.2 PIIA – 24, rue Lemonde

**8. LOISIRS ET CULTURE**

- 8.1 MADA – Demande d'aide financière – Soutien à la mise en œuvre des plans d'action
- 8.2 Contribution aux Loisirs Saint-Liboire inc. pour les services professionnels du projet de la salle multifonctionnelle et pour la subvention Carrière-Été
- 8.3 Fonds pour La Fête D'Hiver

**9. RAPPORT DES COMITÉS ET ÉVÉNEMENTS À VENIR**

**10. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

**11. CORRESPONDANCE**

**12. LEVÉE DE LA SÉANCE**

### 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 septembre 2024

Résolution 2024-10-241

Il est proposé par Claude Vadnais, appuyé par Yves Taillon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 septembre 2024 soit adopté tel que soumis.

## 2. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une première période de questions de 10 minutes est accordée aux personnes présentes dans la salle, selon le règlement numéro 205-06.

## 3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCEMENT

### 3.1 Adoption des comptes payés

Résolution 2024-10-242

Il est proposé par Yves Taillon, appuyé par Martine Bachand et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter la liste des comptes payés du mois de septembre 2024 totalisant la somme de 332 284.62\$, en plus des salaires versés au montant de 54 553.06\$ et d'en ratifier le paiement.

#### ADMINISTRATION

R	ADMQ -zone Montérégie Est	Colloque de zone	250,00 \$
R	Buropro Citation	Fourniture de bureau HDV	165,82 \$
R	Cain Lamarre	Hon. prof. 17 juin au 31 juillet 2024	2 519,56 \$
I	Desjardins sécurité financière	Assurance collective septembre 2024	5 470,51 \$
I	Desjardins sécurité financière	Régime de retraite simplifié août 2024	4 059,16 \$
R	École Henri-Bachand	Commandite réussite sport 2024-2025	15 000,00 \$
I	FQM assurances	Assurance accident	1 706,12 \$
D	Gérard Dion & Fils inc.	entretien lumière HDV	313,45 \$
I	Hydro-Québec	151 rue Gabriel /éclairage public	1 760,48 \$
I	Ministre du Revenu du Québec	DAS - Août 2024	14 284,61 \$
I	MRC Des Maskoutains	Quote-part 3e versement	91 132,00 \$
R	NSLONE informatique	Contrat 1349 mirosoft	2 272,37 \$
D	Produits sanitaires Lépine	Fourniture ménage	337,23 \$
I	Receveur Général du Canada	DAS - Août 2024 (taux régulier)	752,12 \$
I	Receveur Général du Canada	DAS - Août 2024 (taux réduit)	4 183,25 \$
D	SOGETEL	Téléphone et Internet septembre 2024	913,60 \$
D	VISA Desjardins	Paiement compte courant août 2024	1 022,99 \$
D	Factures VISA (Résumé)	Avis de mutation	48,00\$
		LAGUË JLD	974,99\$

#### BIBLIOTHÈQUE

I	Hydro-Québec	21 Place Mauriac	923,99 \$
D	Girouard Julie	Fourniture de bureau	266,18 \$
D	Réseau Biblio de la Montérégie	Carte magnétique abonné	22,20 \$
D	SOGETEL	Télécommunications septembre 2024	34,49 \$
D	Théâtre Tortue Berlue	Animation bibliothèque	1 092,26 \$

#### LOISIRS

R	Loisirs Saint-Liboire	Camp de jour besoins particuliers	9 079,92 \$
R	Loisirs Saint-Liboire	Analyse d'eau août 2024	141,00 \$

#### SERVICE INCENDIE

D	Demers Jean-François	Équipement caserne	432,17 \$
D	Extincteurs Milton	Recharge cylindre	586,37 \$
R	Groupe Maska inc.	Absorbant	448,06 \$
D	Idéographik	Photo laminée pompier	59,66 \$

D	Laganière Mini-moteur	Entretien pompe Honda	81,53 \$
D	Porte Maskoutaine inc. (La)	Réparation caserne	2 452,42 \$
D	Sercost imprimerie	Fourniture bureau caserne	273,64 \$
D	SOGETEL	Téléphone et Internet septembre 2024	96,51 \$
R	TNT PRO CUSTOM inc.	Lumières avant # 1125	137,92 \$
I	Ville d'Acton Vale	Entraide 172 rue Saint-Patrice	1 337,75 \$

### **URBANISME**

R	APUR inc.	Honoraires professionnels août 2024	16 987,87 \$
---	-----------	-------------------------------------	--------------

### **VOIRIE ET HYGIÈNE DU MILIEU**

R	Carrière d'acton Vale Ltée	Pierre parc des bénévoles	285,95 \$
R	Contrôle P.M. inc.	Modernisation station de pompage	33 914,87 \$
R	Entreprise Ployard 2000 inc.	Matériaux pour glissières	23 145,31 \$
I	Eurofins Environex	Analyse eau août 2024	2 143,71 \$
D	Excavation Sylvain Plante & Fils inc.	Parc des bénévoles PAVL	434,60 \$
R	Gérard Dion & Fils inc.	Remise Jardi-Boire et achat génératrice	37 761,47 \$
D	Groupe ADE inc. (Le)	Nettoyage de station	2 929,00 \$
D	Groupe Maska inc.	Absorbant	448,06 \$
I	Hydro-Québec	110 tsse Bagot	1 606,09 \$
I		11 rue Lemonde	564,46 \$
I		214 Rte Quintal	163,99 \$
I		150 rue Morin	628,54 \$
I		105 rue Lacroix	2 051,13 \$
D	Moreau Antonio (1984) Ltée	Vêtements de travail	680,74 \$
R	MRC des Maskoutains	Piste multifonctionnelle	4 510,88 \$
R	Paysagement Benoît et Frères inc.	Entretien gazon 5e vers. 2024	2 069,55 \$
D	Pépinier Abbotsford	Projet amélioration PAVL	2 214,97 \$
R	Pompex inc.	Réparation poste Morin	806,84 \$
D	SINTO INC.	huile engrenage usine eau usée	348,05 \$
D	SOGETEL	Téléphone et internet septembre 2024	734,31 \$
I	Regie Interm.d' Acton et Maskoutains	Matières recyc.-org.résid. août 2024	29 166,38 \$
D	Ressorts Maska inc.	Inspection et rép. #2	3 518,51 \$
D	Transport O-Claire (9293-3540 Québec inc.)	Eau garage municipal	62,72 \$
D	Ultramar	Diesel voirie	1 430,55 \$
D	Wurth Canada limitée	Fourniture voirie	316,73 \$

**TOTAL DES FACTURES PAYÉES 332 284,62 \$**

I	Salaires versés	SEPTEMBRE 2024	54 553,06 \$
---	-----------------	----------------	--------------

**D** : Délégation    **I** : Incompressible    **R** : Résolution

### **3.2 Adoption des comptes à payer**

Résolution 2024-10-243

Considérant la liste des comptes à payer qui est présentée et que les fonds sont disponibles pour effectuer le paiement de ces comptes aux postes budgétaires concernés;

En conséquence, il est proposé par Yves Taillon appuyé par Jean-François Chagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter la liste des comptes à payer totalisant la somme de 197 783,97\$ et d'autoriser le directeur général et greffier-trésorier à en effectuer le paiement à même le fonds général d'administration.

## **ADMINISTRATION**

Sécurité publique	Services de la sureté du Québec 2 e versement 2024	195 381,00 \$
Hydro-Québec	151, rue Gabriel	906,96 \$

## **INCENDIE**

Relais routier Petit	Réparation unité 626	1 496,01 \$
----------------------	----------------------	-------------

**TOTAL DES FACTURES À PAYER** **197 783,97 \$**

### **3.3 Dépôt des états comparatifs des revenus et dépenses**

Le directeur général procède au dépôt des états comparatifs des revenus et dépenses de la municipalité, et ce, conformément à l'article 176.4 du Code municipal du Québec.

### **3.4 Banque d'argent pour NSLONE**

Résolution 2024-10-244

**Considérant que** nous devons procéder à l'achat d'une nouvelle banque d'argent pour transiger avec NSLONE notre ressource en technique informatique;

**En conséquence**, il est proposé par Jean-François Chagnon, appuyé Claude Vadnais par et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'achat d'une banque d'argent de 900 \$, plus les taxes applicables selon la facture numéro 51389 NSLONE.

### **3.5 Demande au Fonds de Développement Rural**

Résolution 2024-10-245

**Considérant que** la Municipalité de Saint-Liboire veut déposer un projet dans le cadre d'une demande d'aide au Fonds de Développement Rural (FDR) de la MRC des Maskoutains pour l'achat d'un tableau d'affichage pour le Bingo ainsi que les matériaux de dix (10) bancs destinés au terrain de pétanque pour le Comité des Aînés de Saint-Liboire.

**En conséquence**, il est proposé par Yves Taillon, appuyé par Claude Vadnais et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- D'autoriser le dépôt du projet d'une demande d'aide financière dans le cadre de l'appel de projets fait par la MRC des Maskoutains pour le programme du Fonds de Développement Rural;
- D'autoriser le directeur général et greffier-trésorier Alain St-Vincent-Rioux à signer tout document relatif au projet d'achat d'un tableau d'affichage pour le Bingo ainsi que les matériaux pour dix (10) bancs destinés au terrain de pétanque, au coût total d'environ 10 000\$ pour le Comité des Aînés de Saint-Liboire et ce, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Liboire.

### **3.6 Fermeture du bureau pendant le congé des Fêtes**

Résolution 2024-10-246

**Considérant qu'il** est prévu de fermer le bureau municipal afin de permettre aux employés municipaux de prendre congé lors de la période des fêtes de Noël et du Jour de l'An;

**En conséquence**, il est proposé par Martine Bachand, appuyé par Jean-François Chagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la fermeture du bureau municipal pour le congé des fêtes de Noël et du Jour de l'An du 20 décembre 2024 au 5 janvier 2025 inclusivement. Un avis sera publié à cet effet dans le journal Le Reflet et les coordonnées des personnes à rejoindre en cas d'urgence y seront également indiquées.

## **4. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

## **5. TRANSPORT ROUTIER**

### **5.1 Entente - Travaux d'entretien d'été (fauchage) sur les routes du ministère dans la Municipalité de Saint-Liboire**

Résolution 2024-10-247

Considérant qu'il y a lieu de prendre entente avec le Ministère des Transports et Mobilité durable du Québec pour un contrat de fauchage et débroussaillage;

Considérant que pour se faire, il est nécessaire de transmettre une soumission au Ministère des Transports et Mobilité durable du Québec;

En conséquence, il est proposé par Yves Taillon, appuyé par Jean-François Chagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents de transmettre au Ministère des Transports et Mobilité durable du Québec une soumission pour le contrat (numéro 8610-25-SBxx) de fauchage et débroussaillage avec le Ministère des Transports du Québec, pour les routes 116, 211 et une partie du rang St-Édouard à Saint-Liboire.

### **5.2 Achat d'abrasif pour les chemins – Hiver 2024-2025**

Résolution 2024-10-248

Considérant qu'il y a lieu de procéder à l'achat d'abrasif pour la prochaine saison hivernale 2024-2025 ainsi que le transport d'abrasif et que deux fournisseurs ont été invités à soumissionner;

En conséquence, il est proposé par Jean-François Chagnon, appuyé par Claude Vadnais et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le directeur des travaux publics à faire l'achat d'abrasifs auprès de Carrières Acton au prix de 49.68 \$ la tonne métrique incluant les frais environnementaux et le contrat de transport plus les taxes applicables et d'en effectuer le paiement.

## **6. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT**

### **6.1 Proclamation de la semaine de réduction des déchets 2024**

Résolution 2024-10-249

Considérant que l'édition 2024 de "La Semaine québécoise de réduction des déchets" se déroulera cette année du 21 au 27 octobre;

Considérant que la Municipalité de Saint-Liboire juge opportun de profiter de cette semaine pour promouvoir l'importance de réduire la quantité de matières résiduelles dirigées vers l'enfouissement et ainsi favoriser des alternatives écologiques s'inspirant des 3RVE, soit : la Réduction à la source, le Réemploi, le Recyclage, la Valorisation et l'Élimination des seuls résidus ultimes avec lesquels on ne peut rien faire d'autre pour l'instant;

Considérant qu'il est primordial de sensibiliser et d'informer toute la population sur l'importance de poser des gestes simples qui, collectivement, contribuent à réduire significativement la quantité de matières résiduelles dirigées vers l'enfouissement;

En conséquence, il est proposé par Jean-François Chagnon, appuyé par Martine Bachand et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Liboire proclame la semaine du 21 au 27 octobre 2024 "La Semaine québécoise de réduction des déchets".

Le conseil invite également tous les citoyens à profiter de cette semaine privilégiée pour poser un geste de plus pour la protection de notre environnement par la réduction des déchets qu'ils produisent quotidiennement par la réduction du gaspillage alimentaire, par un meilleur tri des matières recyclables ou compostables et par la gestion sécuritaire de leurs résidus dangereux.

### **6.2 Inscription EXPO Québec Vert 2024**

Résolution 2024-10-250

**Considérant que** l'expo québecvert qui se tiendra à Saint-Hyacinthe du 20 au 22 novembre 2024 présentera plus de 40 conférences et activités sur des thématiques concernant l'horticulture et l'aménagement paysager qui pourraient être utiles pour des projets futurs à réaliser à Saint-Liboire.

**En conséquence**, il est proposé par Martine Bachand, appuyé par Claude Vadnais et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'inscription de Madame Marie-Josée Deaudelin, conseillère municipale ainsi que Messieurs Yves Winter, Maire, Yves Taillon, et Jean-François Chagnon, conseillers municipaux à l'expo québecvert qui se tiendra à Saint-Hyacinthe du 20 au

22 novembre 2024 au montant de 28.00 \$ chacun, taxes incluses, et de leur rembourser tous les frais reliés à cet événement, sur présentation de pièces justificatives.

## **7. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

### **7.1 Demande de dérogation mineure – 24, rue Lemonde**

Résolution 2024-10-251

**CONSIDÉRANT QUE** la demande a été déposée le 12, août 2024 pour le 24, rue Lemonde (lot 4 680 975);

**CONSIDÉRANT QUE** la pente de toit projetée dans la demande du permis d'agrandissement du garage isolé par la construction d'un appentis attaché à ce garage n'est pas conforme à l'article 19.1 du *Règlement de zonage 370-23*;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande ne cause pas de préjudice aux immeubles voisins;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande ne porte pas atteinte à la jouissance des propriétaires des immeubles voisins;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande ne porte pas atteinte à la qualité de l'environnement;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande ne compromet pas la sécurité publique;

**CONSIDÉRANT QUE** la pente actuelle du toit principal du garage isolé respecte la norme minimale autorisée;

**CONSIDÉRANT QU'**il est difficile de respecter la norme de la pente minimale autorisée tout en respectant les dimensions projetées de l'agrandissement;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Yves Taillon, appuyé par Claude Vadnais et résolu à l'unanimité des conseillers présents sur recommandation du CCU d'autoriser la dérogation mineure afin de permettre que la pente de toit de l'agrandissement du garage isolé par la construction d'un appentis soit inférieure à la norme minimale prescrite, 30 degrés, par l'article 19.1 du *Règlement de zonage 370-23*.

### **7.2 PIIA– 24, rue Lemonde**

Résolution 2024-10-252

**Considérant que** la demande a été déposée le 8 juillet 2024 pour le 24, rue Lemonde (lot 4 680 975);

**Considérant que** la demande de permis d'agrandissement est conforme aux règlements d'urbanisme;

**Considérant qu'**une dérogation mineure est autorisée afin de permettre une pente de toit inférieure à la norme prescrite;

**Considérant que** la demande d'un permis d'agrandissement dans le noyau villageois est assujettie au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale 367-23*;

**Considérant que** le type de matériaux utilisés et leurs couleurs sont similaires ou complémentaires à ceux présents sur le bâtiment principal et les bâtiments accessoires existants;

**Considérant que** les travaux sont peu visibles de la voie de circulation et qu'ils n'entraînent pas de discontinuité dans la trame urbaine existante;

**Considérant que** les arbres matures à proximité de l'agrandissement sont conservés;

**Considérant que** les travaux projetés ne nécessitent que très peu de remblai ou déblai et que la hauteur du terrain restera sensiblement inchangée.

**En conséquence**, il est proposé par Claude Vadnais, appuyé par Martine Bachand et résolu à l'unanimité des conseillers présents sur recommandation du CCU d'autoriser l'émission du permis d'agrandissement du garage isolé par la construction d'un appentis assujettie au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale 367-23*, tel que demandée par les propriétaires et présentée aux membres du comité consultatif en urbanisme.

## **8. LOISIRS ET CULTURE**

### **8.1 MADA – Demande d'aide financière – Soutien à la mise en œuvre des plans d'action**

Résolution 2024-10-253

CONSIDÉRANT l'appel de projets du *Programme de soutien à la démarche municipalité amie des aînés (MADA)* du ministère de la Santé et des Services sociaux en vigueur jusqu'au 5 juillet 2024;

CONSIDÉRANT que le *volet 2 - Soutien à la mise en œuvre des plans d'action en faveur des aînés* du programme offre une aide financière aux MRC engagées dans une démarche MADA pour soutenir la mise en œuvre du plan d'action de la MRC et des plans d'action MADA des municipalités participantes;

CONSIDÉRANT que le conseil de la municipalité de Saint-Liboire, lors de la séance ordinaire du 13 janvier 2015 a adopté sa *Politique Municipalité amie des aînés* et son plan d'action;

CONSIDÉRANT que le conseil de la municipalité de Saint-Liboire confirme son engagement à déposer une demande d'aide financière collective dans le cadre du *volet 2 - Soutien à la mise en œuvre des plans d'action en faveur des aînés* du *Programme de soutien à la démarche MADA 2024-2025*, dont les travaux seront réalisés sous la coordination de la MRC des Maskoutains;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yves Taillon, appuyé par Martine Bachand et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER le dépôt d'une demande d'aide financière collective au *volet 2 - Soutien à la mise en œuvre des plans d'action en faveur des aînés* du *Programme de soutien à la démarche municipalité amie des aînés (MADA)* du ministère de la Santé et des Services sociaux pour la mise en œuvre et le suivi du plan d'action MADA de la MRC des Maskoutains et des municipalités participantes;

### **8.2 Contribution aux Loisirs Saint-Liboire inc. pour les services professionnels du projet de la salle multifonctionnelle et pour la subvention Carrière-Été**

Résolution 2024-10-254

CONSIDÉRANT la demande de paiement formulée par les Loisirs Saint-Liboire Inc. concernant le paiement des frais pour les services professionnels du projet de la Salle multifonctionnelle des Loisirs Saint-Liboire Inc. et la subvention Carrière-Été;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yves Taillon, appuyé par Jean-François Chagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'acquitter les factures suivantes étant associées à la construction d'une future salle multifonctionnelle qui bénéficiera à toute la Municipalité et pour la subvention Carrière-Été :

- Facture datée du 13 juin 2024 des Loisirs Saint-Liboire Inc. concernant des frais pour les plan et devis de la Salle Multifonctionnelle au montant de 7 942.50 \$ et d'en effectuer le paiement.
- Facture datée du 15 août 2024 des Loisirs Saint-Liboire Inc. pour la subvention Carrière-Été au montant de 7 500 \$ et d'en effectuer le paiement.

### **8.3 Fonds pour La Fête d'Hiver de Saint-Liboire**

Résolution 2024-10-255

Considérant qu'il est nécessaire d'effectuer des dépôts et des dépenses à l'avance en vue de préparer l'événement « La Fête d'Hiver de Saint-Liboire » qui se tiendra le 1<sup>er</sup> février 2025.

En conséquence, il est proposé par Yves Taillon, appuyé par Claude Vadnais et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser une dépense maximale de 3 000 \$ pour les dépôts et les dépenses à faire l'avance en vue de préparer l'événement « La Fête d'Hiver de Saint-Liboire » qui se tiendra le 1<sup>er</sup> février 2025.

## **9 RAPPORT DES COMITÉS ET ÉVÉNEMENTS**

Les élus font rapport de leurs comités respectifs et événements qui se sont déroulés durant le mois.

Monsieur Jean-François Chagnon : RIAM : Régie Intermunicipale D'Acton et des Maskoutains

Monsieur Yves Taillon : Comité des Aînés et Congrès de la FQM

Madame Martine Bachand : Comité de la fête d'hiver et Bibliothèque

Monsieur le Maire, Yves Winter : Congrès de la FQM, Loisirs de St-Liboire, Comité de la fête d'hiver et Conseil de la MRC des Maskoutains

## **10 DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une deuxième période de questions de 10 minutes est accordée aux personnes présentes dans la salle, selon le règlement numéro 205-06.
---

## **11 CORRESPONDANCE**

La liste de la correspondance reçue pour la période du 3 septembre au 1<sup>er</sup> octobre 2024 a été transmise à chaque membre du conseil.

## **12 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Résolution 2024-10-256

Il est proposé par Yves Taillon, appuyé par Martine Bachand et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever l'assemblée à 19 h 50.

---

Yves Winter,  
Maire

---

Alain St-Vincent-Rioux,  
Directeur général et greffier-trésorier

***La parution de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante : le procès-verbal sera approuvé lors de la séance du 5 novembre 2024.***